

## DE L'ACTION À LA COMMUNICATION

... Et j'écris consolé « Au commencement  
était l'action » (Goethe, *Faust*, I)

Wittgenstein, *De la Certitude*, § 402.

Les interactions langagières, au sens large où nous entendons cette expression, constituent une part majeure des conduites humaines. « L'homme est signe », disait Peirce. On peut ajouter, toujours dans le même esprit, qu'il est parole, mieux, dialogue. Reste que les interactions langagières humaines sont d'abord des actions. D'où la question liminaire d'une définition générale de l'action, puis celle de la spécificité de ces activités langagières.

Précisément, nous esquisserons une définition minimale et générale de l'action et nous la particulariserons en caractérisant la personne humaine comme coagent d'un procès trans- et interactionnel. Nous pourrions ensuite examiner les différentes formes, communes et conjointes, de transactions humaines, pour enfin cerner la spécificité des interactions langagières.

### **L'action**

L'action, comme mode d'intervention sur le monde, possède nécessairement une dimension physique, corporelle. La question est alors de faire le départ entre un phénomène physique tenu pour un simple événement et un autre (ou éventuellement le même) considéré comme une authentique action. Or, aucune caractéristique propre au phénomène physique ne permet de trancher cette question.

Considérons un orage un soir d'été. Nous tenons en général ce phénomène physique pour un simple événement météorologique

résultant d'un conflit entre forces électriques opposées. Dans le passé toutefois, on a pu interpréter ce même phénomène comme l'expression de la colère divine. En ce cas, on n'avait plus affaire à un simple événement météorologique, mais bien à l'action de Zeus. L'événement devenait action.

À l'inverse, comme le rappelait déjà le Socrate du *Phédon*, une action peut être décrite en termes purement physiques :

Il me sembla que c'était exactement comme si l'on disait que Socrate fait par intelligence tout ce qu'il fait et qu'ensuite, essayant de dire la cause de chacune de mes actions, on soutînt d'abord que, si je suis assis en cet endroit, c'est parce que mon corps est composé d'os et de muscles, que les os sont durs et ont des joints qui les séparent, et que les muscles, qui ont la propriété de se tendre et de se détendre, enveloppent les os avec les chairs et la peau qui les renferme, que les os oscillant dans leurs jointures, les muscles, en se relâchant et se tendant, me rendent capable de plier mes membres en ce moment et que c'est la cause pour laquelle je suis assis ici les jambes pliées<sup>1</sup>.

Wittgenstein en conclut qu'il importe de distinguer deux jeux de langage différents : celui de l'action justifiable par des raisons et celui des événements explicables par des causes<sup>2</sup>. Ainsi, le fait de discerner des agents *animés* capables d'action relève d'une décision proprement « grammaticale » au sens wittgensteinien d'une règle qui gouverne un jeu de langage historiquement déterminé. Si l'on ne croit plus au précepte aristotélicien selon lequel « la nature a horreur du vide », on tend à l'inverse à admettre un nouveau jeu de langage dans lequel les machines pensent, calculent, parlent<sup>3</sup>.

Sans rouvrir un débat qui relève de la philosophie de l'action<sup>4</sup>, nous admettons, à titre d'hypothèse, pour critère discriminant entre événement et action l'*attribution* de l'origine du phénomène physique

---

1. Platon, *Phédon*, 98 c-99 a.

2. Cf. L. Wittgenstein, *Philosophische Untersuchungen*, Oxford, Blackwell, 1953, trad. fr. Pierre Klossowski, *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard, « Tel », 1989, § 613-614, 627 et 630.

3. Cf. D. Vernant, « L'intelligence de la machine et sa capacité dialogique », in *Penser l'esprit : des sciences de la cognition à une philosophie cognitive*, D. Fissette, V. Rialle (éds), Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1996 ; réimpr. in *Du Discours à l'action*, Paris, PUF, 1997, chap. VII.

4. Cf. M. Neuberger, *Théorie de l'action, textes majeurs de la philosophie de l'action*, Liège, Mardaga, 1991.

à un agent doué d'«intelligence» et, partant, capable de conduire et contrôler l'action<sup>5</sup>.

Pour peu que l'on maintienne une neutralité des termes en tentant d'éviter tout anthropomorphisme, une telle approche permet une définition minimaliste de l'action. Ainsi, l'*intelligence* ne signifie pas nécessairement capacité de représentation, de réflexion et de conceptualisation, mais peut s'entendre plus élémentairement comme l'aptitude à un simple échange informationnel avec le milieu dans lequel se produit l'action. La *conduite* peut s'interpréter comme la capacité d'engager et de maintenir l'action lorsque celle-ci se déploie dans le temps. La décision d'agir et la direction de l'action se font selon un but, une finalité qui ne sont pas nécessairement conscients ni prédéterminés. Est en cause essentiellement le caractère téléologique de toute action. Enfin, le *contrôle* de l'action fait intervenir la capacité de modifier, rectifier, suspendre ou interrompre éventuellement le cours de l'action. Un tel contrôle peut passer par une décision volontaire et délibérée ou par un simple processus d'homéostasie.

Dès lors, peuvent être appréhendés des types fort différents d'agents : les systèmes artificiels tels les robots, *e.g.* les « créatures » de R. Brooks<sup>6</sup>, les organismes animaux aussi bien que les hommes<sup>7</sup>. Mais comme notre objet est l'examen des rapports entre le langage, phénomène spécifiquement humain, et l'action, nous poursuivrons notre définition de l'action en caractérisant un type particulier d'agent : la personne humaine.

---

5. Notre position est ici proche de celle de H. G. Frankfurt : « The Problem of Action », *American Philosophical Quarterly*, n° 15, 1978, trad. fr. « Le problème de l'action », in M. Neuberger, *op. cit.*

6. Rappelons que ces « créatures » n'ont pas l'intelligence représentationnelle des mondes dans lesquels elles évoluent, cf. D. Vernant, « L'intelligence de la machine et sa capacité dialogique ».

7. La question se pose du statut des « agents » informatiques en intelligence artificielle distribuée. La terminologie et la thématique en la matière ne sont pas encore complètement fixées. Dans la mesure où les enjeux sont essentiellement informationnels, on pourrait les considérer comme des agents exclusivement capables d'interactions communicationnelles. Ainsi, J. Ferber les appelle « agents purement communicants », ou « agents logiciels », cf. *Les Systèmes multi-agents, vers une intelligence collective*, Paris, Inter Éditions, 1995, p. 14-17. Mais on retombe alors sur la question des capacités sémantiques des machines, cf. D. Vernant, « L'intelligence de la machine et sa capacité dialogique ».

## La personne comme coagent

« Au commencement était le Verbe ». Pour les Anciens, le *logos* signifiait à la fois raison et discours, capacité de raisonnement et pouvoir de symbolisation, enchaînement de signes à des fins de connaissance. Mais le discours était aussi pratique du dialogue, usage social des signes à des fins de communication et de coopération. D'où, chez Aristote, une définition de l'homme comme animal sociable, politique. Tenant cette dimension sociale pour première, nous adopterons une approche faustienne selon laquelle *au début était l'action*. Selon cette approche, on peut définir la personne comme le coagent de trans- et d'interactions.

L'analyse de la personne comme agent peut schématiquement se résumer en quatre points dont les trois premiers reprennent des caractéristiques plus ou moins dégagées par les définitions philosophiques du sujet en les réinterprétant et les coordonnant dans une perspective résolument pragmatique, *i.e.* actionnelle.

### La réflexivité

Chez l'homme, l'intelligence de soi, des autres et du monde se caractérise essentiellement par la réflexivité. Descartes définissait le *cogito* par la capacité qu'a la pensée de se penser pensante. Cette réflexivité est constitutive du sujet. L'homme est sujet dans l'exacte mesure où il se saisit comme sujet et se sait sujet. Cette capacité de réflexion vaut tout aussi bien pour la conscience que le sujet peut avoir de ce qui n'est pas lui : les choses. À la suite de Brentano, Husserl définissait la conscience comme conscience *de...*, conscience de soi et conscience des choses. La réflexivité prenait alors forme d'ouverture, de visée. Ce que Husserl nommait *intentionnalité*.

Mais, en philosophes, aussi bien Descartes que Husserl voyaient en la réflexivité et en l'intentionnalité des structures fondatrices et ultimes. Les analyses contemporaines leur objectent la dépendance de ces traits de conscience à l'égard du jeu des signes, de l'usage social du discours.

C'est vrai pour la conscience de soi. Pour Benveniste, est *ego* qui dit « ego »<sup>8</sup>. La subjectivité se construit par et dans le discours.

---

8. É. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, t. I, 1966, chap. V, p. 160, « De la subjectivité dans le langage ».

Dès lors, l'expérience du *cogito* dépend des contraintes performatives du discours<sup>9</sup>. Et la réflexivité de la conscience de soi résulte d'un usage intériorisé, que nous qualifierons d'*intralocutif*, des capacités interlocutives du discours. Dans le colloque avec l'allocutaire, le locuteur est toujours son premier auditeur. Parlant à et avec autrui, le locuteur se parle en même temps à lui-même : de cette forme d'intralocution dépendent les phénomènes d'autocontrôle, d'autorégulation du comportement dialogique du locuteur.

Quant à la conscience des choses, elle s'appuie sur les représentations symboliques et la capacité référentielle des signes. Plutôt que de demeurer prisonnier de l'instant où se présentent les objets, je peux, à loisir, réfléchir sur les *re*-présentations d'objets absents, imaginaires ou impossibles. Ainsi, l'*intentionnalité a une dimension sémantique*<sup>10</sup>. Toute représentation est représentation de quelque chose. En dehors de sa valeur différentielle dans la langue, le signe est signe de quelque chose, il possède une signification référentielle. *In fine*, le discours est discours sur le(s) monde(s). Si les déictiques assurent l'ancrage du dire dans le contexte de l'énonciation, les autres signes, par leur fonction référentielle, garantissent la relation symbolique des signes aux objets et événements composant une situation.

### *La rationalité*

La deuxième caractéristique de l'agent humain est sa rationalité. Indépendamment de la question des limites de cette rationalité, il convient de faire l'hypothèse que l'agent est rationnel, qu'il agit par calcul. On sait le destin de cette idée de calcul et l'essor – à l'origine de l'intelligence artificielle et du cognitivisme – de l'idée leibnizienne d'un *calculus ratiocinator* greffé sur une *characteristica universalis*, c'est-à-dire d'un calcul formel sur des *caractères* symbolisant des idées. Formalisée, symbolique, réalisée informatiquement, la *logique* déductive a prouvé sa fécondité. Mais, aujourd'hui, penser la rationalité de l'agent, aussi bien que celle de ses transactions sur le monde et des interactions communicatives entre agents exige un raisonnement *pratique*, une logique entendue comme méthode,

---

9. Cf. D. Vernant, *Introduction à la philosophie logique*, Liège, Mardaga, 1986, § 50-52, p. 176-189, « Le dialogisme du *Cogito* ».

10. Cf. D. Vernant, « L'intelligence de la machine et sa capacité dialogique ».

c'est-à-dire étymologiquement comme étude des voies et moyens. Il s'agit de découvrir les principes (par exemple d'économie) et les règles permettant à l'agent d'intervenir sur l'enchaînement causal des événements du monde. Est requise une *praxéologie* comme étude de la planification des actions et méthodologie de l'agir. À la différence de la rationalité logique qui s'avère pur calcul théorique, la rationalité praxéologique est raisonnement pratique soumis à des fins. C'est cet aspect qui est en jeu dans les deux dernières caractéristiques.

### *La finalité*

La troisième caractéristique porte sur la finalité des actions. La personne réfléchit et calcule sur les moyens à utiliser en fonction des fins qu'elle s'assigne. Ici intervient la dimension du devoir régissant la détermination des fins et le choix des moyens. L'agent agit en fonction de normes et de valeurs dont il revient à l'*axiologie* de déterminer les modalités de constitution sociale. Il élabore une *déontologie* qui précise les règles morales de ses actions. À ce titre, il est responsable de ses actes.

En fonction des valeurs éthiques, idéologiques, philosophiques ou religieuses adoptées, l'agent élabore un projet. À partir du constat d'un manque, d'un besoin à satisfaire, il s'assigne une tâche qui constitue un *problème pratique* à résoudre par l'action. Analysée, cette tâche se décompose en buts et sous-butts qui vont orienter la réalisation d'une stratégie d'action. Chacune des actions effectuées prend un sens transactionnel en fonction du but qu'elle vise, de l'*intention* qu'elle réalise. On atteint ici la seconde dimension de l'*intentionnalité qui est proprement pragmatique* et relève d'un pro-jet<sup>11</sup>. Est alors requise non la logique causale de l'enchaînement des événements, mais la *téléologie* des actions : leur explication projective par l'intention, l'objectif visé. Loin de s'avérer pure lubie individuelle, l'intention dépend des actions possibles dans une situation donnée :

---

11. En anglais, le terme *purposive* spécifie ce sens pragmatique d'*intentional*. Chez l'animal grégaire – e.g. les insectes sociaux –, une « intelligence collective simple » peut émerger des comportements non intelligents des agents réactifs individuels. L'« intelligence collective complexe » de l'homme « est caractérisée justement par le fait que les agents peuvent *penser* intentionnellement leur propre sociabilité et agir en conséquence ». Cette possibilité naît des « interactions sémiotiques » que seuls les hommes, agents cognitifs, tissent entre eux. Cf. Éric Bonabeau, Guy Théraulaz (éds), *Intelligence collective*, Paris, Hermès, 1994, chap. 1, § 1.3.2., p. 24.

« L'intention est inhérente à la situation, aux coutumes et aux institutions humaines »<sup>12</sup>. Le cadre actionnel détermine ainsi les potentialités intentionnelles.

### *La coopérativité*

Jusqu'à présent, les trois caractéristiques dégagées valaient apparemment pour un agent isolé. L'erreur de Descartes et de maints philosophes à sa suite fut d'en rester à un sujet autodéterminé, et de tomber ainsi dans le solipsisme.

Si, interactionnellement, le sujet est défini comme celui qui dit *je*, il dit *je* à un *tu* qui à son tour dira *je*. Dans le procès dialogique, la subjectivité se comprend *d'emblée* comme *intersubjectivité*<sup>13</sup>. Locuteur et allocutaire se constituent au même titre comme personnes.

De même, au niveau transactionnel, l'agent n'est pas premier : il ne peut se comprendre *per se*, isolément. Il convient de le concevoir *d'emblée* comme *coagent* d'un procès commun. D'où notre dernière caractérisation de l'agent humain : la coopérativité.

L'être est relation. La biologie et l'éthologie nous enseignent que l'animal ne se définit qu'en relation avec son environnement. En tant qu'organisme, l'homme semble relever de la même analyse. Mais, en fait, comme être de culture, l'homme a profondément transformé son environnement par la technique, et surtout il s'en est donné une représentation pour en faire un monde, plus précisément pour construire une multitude de mondes imbriqués. De tels *mondes* constituent le résultat historique, partant contingent, de constructions sociales résultant d'une multitude de transactions. Dès lors, il faut concevoir la personne non comme un agent isolé, mais comme un *coagent* immergé dans une *situation* historiquement déterminée qui compose un champ de transactions où, avec d'autres agents, il instaure un rapport aux mondes qu'ils construisent ensemble. Une telle situation ne vaut que pour et par les agents, leurs buts et stratégies. Lorsqu'elle est dite, décrite, cette situation l'est généralement du *point de vue* du locuteur, du lieu et du temps de son énonciation et de sa manière d'appréhender les objets et événements<sup>14</sup>.

---

12. L. Wittgenstein, *Investigations philosophiques*, § 337, p. 233.

13. Cf. É. Benveniste, *op. cit.*, p. 260.

14. Cf. les phénomènes de modalisation et de thématisation où le locuteur exprime son point de vue sur la situation, exemple actif/passif, ou « Le verre est à moitié vide / moitié plein ».

Ainsi, la plupart des situations humaines composent le contexte actionnel, le site d'une *coopération* entre coagents. Dès lors, les actions humaines répondent à un principe de coopération qui fixe les règles positives de toute transaction possible<sup>15</sup>. Les agents sont supposés capables, individuellement d'agir selon des buts en y adaptant les moyens, et collectivement de corréliser leurs actions en s'accordant sur des finalités communes.

L'agent possède une *autonomie opérationnelle* qui lui permet de choisir ses objectifs et ses projets propres. Toutefois, la capacité novatrice de l'agent individuel entre en résonance ou dissonance transactionnelles avec les contraintes organisationnelles et institutionnelles collectives. D'où un processus qui produit la dynamique sociale, ses évolutions et ses révolutions. L'agent individuel peut en effet se donner des fins et choisir des pratiques qui ne font qu'entériner des rôles et routines coutumières, mais il peut aussi bien adopter, consciemment ou non, des fins inédites et des conduites déviantes qui mettent en cause, plus ou moins directement, les pratiques sociales reconnues et qui favorisent à terme l'émergence de nouvelles formes de vie sociale. Ces fins déviantes peuvent être réduites par les contraintes institutionnelles ou, reprises par d'autres, être amplifiées jusqu'à imposer de nouvelles règles. Les potentialités individuelles d'innovation et de critique, comme les nécessités d'intégration collective produisent un double mouvement de sociogenèse et de sociostase qui rend compte de la dynamique des institutions.

### *Usage / utilisation, action / activité*

Notre caractérisation de l'homme comme agent réflexif, rationnel, téléologique et coopératif nous sépare nettement de la définition de la personne inaugurée par la philosophie du sujet de Descartes. Cependant, pour en saisir toute la portée pragmatique, il convient de ne pas la confondre avec la définition de l'agent proposée en intelligence artificielle par le courant cognitiviste. Il est en effet tentant

---

15. On notera que, pour H. P. Grice lui-même, le principe de coopération, loin de se restreindre aux seules conversations, vaut pour toute forme d'action rationnelle, cf. « Logique et conversation », in *Syntax and Semantics*, vol. 3, *Speech Acts*, trad. fr. F. Berthet, M. Bozon, « Logique et conversation », *Communications*, n° spécial 30, juin 1997, p. 62 où il applique la règle de quantité à l'action conjointe de réparer une voiture, et les règles de qualité, relation et modalité à celle de réaliser une recette de cuisine.



de voir en l'homme un « système symbolique physique » dont l'ordinateur fournit un modèle adéquat<sup>16</sup>. De fait, l'homme – et jusqu'à un certain point le robot – utilise les symboles pour se forger une représentation de lui-même, d'autrui et de son monde, il opère sur ces représentations un calcul rationnel pour déterminer des plans d'action. Faut-il pour autant en rester au *calculemus* leibnizien ? Une appréhension authentiquement pragmatique impose au contraire de le dépasser : la question de la signification comme celle de l'action ne sauraient s'épuiser dans une réponse représentationnelle et purement computationnelle.

Considérons d'abord la question de la signification. Nous venons d'insister sur le rôle des signes, mieux du discours, de l'interaction langagière dans la prise de conscience par la personne d'elle-même, dans l'instauration de son rapport à autrui et au monde, comme dans sa capacité à réfléchir et rationaliser ses actions. Sauf à confondre la pragmatique telle que nous l'entendons avec une linguistique de l'énonciation, on ne saurait en rester là. La signification ne s'épuise pas dans le jeu – fût-il dialogique – des signes. Il convient, en termes wittgensteiniens, de ne pas confondre *usage* et *utilisation* des signes. La signification des signes peut être codifiée par les linguistes – ou les académiciens ! – en des règles de « bon usage » et des définitions. Mais un tel *usage* ne prend sens, valeur et finalité qu'à être rapporté à l'*utilisation* effective des mots, des phrases dans des actes énonciatifs qui constituent des coups dans un jeu de langage, lui-même ancré dans une forme de vie<sup>17</sup>.

De même, il convient de se souvenir que pour Peirce : « Toute la fonction de la pensée est de créer des habitudes d'action »<sup>18</sup>. Dès lors, on concevra les signes comme des expressions symboliques commodes qui assurent l'intériorisation personnelle et l'extériorisation interpersonnelle de routines, tropismes et schémas perceptivo-moteurs. Le mot *table* évoque un concept de table qui peut recevoir une définition dans un dictionnaire, mais plus profondément, il indique un objet qui vaut comme *ustensile* cernable par les fonctionnalités et

---

16. Cf. A. Newell, « Physical Symbol Systems », *Cognitive Science*, n° 4, 1980, p. 135-183.

17. Cf. L. Wittgenstein, *Investigations philosophiques*, § 421 : « Considérez la phrase en tant qu'instrument et son sens en tant que son utilisation. »

18. Cf. C. S. Peirce, *Collected Papers*, C. Hartshorne, P. Weiss (éds), Cambridge (Mass.), Harvard University Press, vol. I-VI, 1933-1935, vol. VII-VIII, 1958, rééd. 1960, 5.400. Peirce s'inspire ici d'Alexander Bain.

potentialités actionnelles qu'il offre à l'agent humain dans certains types de situations. On retrouve ici le concept wittgensteinien d'arrière-plan : réseau de schèmes actionnels qui échappe à l'appréhension représentationnelle et constitue la possibilité de toute intercompréhension symbolique.

De la signification, nous sommes bien conduits à l'action. Mais à quel genre d'action ? Notre définition de la personne comme co-agent semble faire de l'action le résultat d'un choix délibéré, conscient et volontaire, la réalisation d'une stratégie rationnellement réfléchie. Ceci témoigne de la façon dont on *peut* penser l'action humaine dans sa forme la plus sophistiquée et spécifique. Pour autant, il ne faudrait pas en conclure hâtivement que toute action humaine *doit* prendre cette forme, ni même qu'on décrit ainsi la forme effective du processus actionnel dans toute sa complexité.

On peut modéliser les actions des hommes, des animaux et même des robots en termes de représentations symboliques, de planification, de rationalité limitée. Ainsi H.-A. Simon propose-t-il une approche exclusivement « symbolique » des actions humaines<sup>19</sup>. Mais on peut lui reprocher de confondre le modèle avec le phénomène modélisé<sup>20</sup>. Les partisans de l'« action située » proposent à l'inverse de concevoir l'*activité* effective comme un procès infrasympolique d'interaction entre l'agent et son environnement :

L'activité située [*situated activity*] n'est pas une sorte d'action, mais de tout temps la nature de l'interaction animale, par opposition à la plupart des machines que nous connaissons. Il ne s'agit pas simplement de considérer que le contexte est important, mais que ce qui constitue le contexte, la manière dont vous catégorisez le monde, *surgit dans sa relation* [*arises together*] aux processus qui constituent l'activité de coordination physique. Être en train de percevoir le monde est agir en lui – pas dans une relation entrée-sortie (agir-observer-changer) – mais dialectiquement, de telle façon que ce que je suis en train de percevoir et que la manière dont je me déplace se codéterminent l'un l'autre<sup>21</sup>.

---

19. Cf. A. H. Vera, H.-A. Simon, « Situated Action : A Symbolic Interpretation », *Cognitive Science*, vol. 17, n° 1, janvier-mars 1993, p. 7-48.

20. Cf. le débat repris in *Cognitive Science*, vol. 17, n° 1, 1993.

21. W. J. Clancey, « Situated Action : A Neuropsychological Interpretation, Response to Vera and Simon », *Cognitive Science*, vol. 17, n° 1, janvier-mars 1993, p. 95. L. Suchmann, dans *Plans and Situated Action: The Problem of Human-Machine Communication*, New York, Cambridge University Press, 1987, p. 50,

Il en va ici de l'action comme de la signification. L'action, de même, peut être décrite et précisée par des règlements, des codes, des plans. Mais ce ne sont qu'abstractions par rapport à l'*activité effective* qui compose le procès transactionnel dans sa réalisation plénière. Il y a loin de la coupe aux lèvres et le plan calmement pensé et arrêté ne correspond que rarement à l'action effectuée *in situ* qui suppose à chaque instant ajustements et rectifications pour s'adapter opportunément aux aléas et imprévus des réactions du milieu et des autres agents. Là comme ailleurs, il convient, sans négliger ses mérites, de limiter les prérogatives de l'approche représentationnelle. De fait, l'homme peut rationaliser ses actions en recourant aux ressources symboliques, à la « grammaire » des jeux de langage. De façon prospective, il peut élaborer des plans et stratégies pour construire rationnellement un projet. Inversement, il peut rétrospectivement donner un sens ou même justifier telle action en en fournissant une description rationnelle acceptable. Le psychanalyste pourra éventuellement déceler qu'il s'agit en fait d'une « rationalisation seconde » ! Il demeure toutefois que l'*activité*, dans le temps même de son effectuation, constitue un *processus ouvert, imprévisible et créatif* qui dépend, en temps réel, d'une série de choix ponctuels et précis imposés par la conduite et le contrôle de la transaction en train de se faire. Si l'action peut être programmée, seule l'activité est réalisée. Si l'action peut se représenter, se planifier, se rationaliser et se justifier, l'activité ne peut que se réaliser, se produire :

Si dès lors j'ai épuisé toutes les justifications, me voici donc avoir atteint le roc dur et ma bêche se recourbe. Alors j'incline à dire « C'est ainsi que j'agis »<sup>22</sup>.

Une fois de plus, le terme échappe à toute discursivité pour relever d'attitudes, de propensions et de tropismes fondamentaux corporellement intégrés<sup>23</sup>. Il réside dans les schémas de transactions

---

introduit le terme *situated action* en référence principalement aux études ethnométhodologiques. Curieusement, elle cite Mead (p. 51), la théorie des indexicaux de Peirce (p. 58-62), puis la théorie des actes de discours (p. 39-42), mais à aucun moment elle n'explicite l'intérêt d'une approche *pragmatique* pour penser à la fois les interactions langagières et les transactions sur les mondes.

22. L. Wittgenstein, *Les Investigations philosophiques*, § 217, p. 207.

23. Insistant sur le niveau biologique et perceptuel, F. Varela parle d'action « incarnée », cf. F. Varela, E. Thompson, E. Rosch, *L'Inscription corporelle de l'esprit*, Paris, Seuil, 1993, chap. 8, p. 207-248 : « L'enaction : cognition incarnée. »

intersubjectives et intramondaines qui sont socialement et culturellement admis comme formes de vie.

## **Les formes de transaction**

Nous convenons de nommer *transactions* toutes les interventions sur les mondes, les distinguant ainsi des activités langagières de communication entre les hommes. Ces transactions – modes de coopération entre les hommes – peuvent prendre des formes très différentes qu'il convient de définir.

### *L'action singulière*

La forme la plus simple de transaction réside dans l'*action singulière*, activité individuelle effectuée de façon autonome : faire une promenade solitaire dans la campagne, travailler un morceau de musique au piano, réaliser seul une recette de cuisine, etc. On peut qualifier de telles transactions de singulières en ce qu'elles dépendent exclusivement d'un unique agent, répondent à un projet personnel et ne supposent pas une coordination de son action avec celles d'autres agents. Si Jean se promène seul dans la campagne, il a pris seul la décision de sortir et seul a choisi son itinéraire, seul il déambule. Cette action est alors indépendante de toute activité d'autrui.

Ceci dit, même dans ces cas élémentaires, l'action singulière conserve son caractère foncièrement social. Quoique singulière, autonome et isolée, l'action humaine ne prend sens transactionnel que dans une *situation* sociale qui détermine plus ou moins la stratégie à suivre. Sauf à se faire dans une région totalement inhabitée, la promenade de Jean sera guidée par des exigences sociales de circulation : Jean ne coupera pas à travers les champs de blé en herbe, empruntera les sentiers, ou les routes sur lesquelles il marchera alors sur le côté gauche, etc. Ainsi, la singularité de l'action ne provient pas d'un quelconque caractère asocial, mais uniquement de son indépendance, locale et provisoire, vis-à-vis des actions d'autrui et d'un projet collectif.

### *Les actions collectives*

Aux actions singulières, on opposera alors les *actions collectives* qui résultent d'un commun accord sur un objectif, des buts, une

stratégie, et de la coordination des *actions particulières*<sup>24</sup> des divers agents réalisant la stratégie adoptée.

D'un point de vue phylogénétique, l'action collective prime sur l'action individuelle. La nécessité de la survie est un problème posé non aux individus, mais à l'espèce tout entière. Les premières réponses furent des comportements collectifs de défense, de chasse, etc. Que l'on pense, par exemple, au fantastique chatolement des bancs de poissons dont le comportement mimétique forme un unique nuage irisé aux déplacements aussi brusques qu'imprévisibles. Chez l'homme, les conduites collectives sont infiniment plus sophistiquées, mais c'est toujours collectivement que se sont institués les règles, routines et rites assurant la survie de l'espèce.

Parallèlement, les conduites collectives humaines s'avèrent théoriquement premières en ce qu'on ne saurait en rendre compte en termes mécanistes de simple sommation d'actions singulières. La seule agrégation des intentions individuelles n'explique en rien l'intentionnalité collective<sup>25</sup>. C'est au contraire l'intentionnalité collective, résultant de l'*institutionnalisation* des conduites humaines, qui peut expliquer les intentionnalités individuelles. L'intentionnalité s'avère d'abord collective et s'inscrit dans les conduites collectives retenues comme formes de vie.

Reste alors à savoir ce que sont ces actions collectives. On en distinguera deux formes selon la complexité de la coordination en jeu : les actions communes et les actions conjointes<sup>26</sup>.

---

24. Ainsi distinguons-nous parmi les actions individuelles, les *actions singulières* autonomes, des *actions particulières* intégrées à une action collective, commune ou conjointe.

25. Cf. J. Searle, « L'Intentionnalité collective », trad. fr. C. Spagnoletti, in *La communauté en paroles, communication, consensus, ruptures*, H. Parret (éd.), Liège, Mardaga, 1991, p. 227-243, où il défend la thèse selon laquelle l'intention collective ne saurait se réduire à des intentions individuelles liées par une croyance commune. Il tient l'intentionnalité collective pour « un phénomène primitif » qu'il réfère curieusement à un « sentiment préintentionnel de la communauté », négligeant la dimension proprement *institutionnelle* de l'intentionnalité collective.

26. On pourrait affiner l'analyse en faisant place à l'*action plurielle* qui regrouperait une pluralité d'actions singulières différentes sous contrainte d'une même situation *imposant* un but identique. C'est typiquement le cas des phénomènes de panique où les agents ont le même but : échapper au péril, mais, loin de coopérer, s'abandonnent à un « chacun pour soi ».

## *Actions communes*

L'*action commune* répond à une intentionnalité collective manifestée par le choix d'un même objectif et d'une même stratégie. Sa spécificité réside dans son caractère distributif : il s'agit de multiplier une même action particulière. Supposons qu'au cours de sa promenade solitaire Jean rencontre un automobiliste en panne. Si, charitable, il l'aide à pousser sa voiture, il abandonnera son action singulière de promenade pour réaliser une action commune avec l'automobiliste<sup>27</sup>. Momentanément, les deux hommes adopteront le même but : faire redémarrer la voiture ; la même stratégie : la faire rouler (qui n'est pas nécessairement la bonne !) ; et réaliseront de conserve la même action particulière : pousser le véhicule. On notera qu'en ce cas, la coordination est simple : réaliser ensemble, simultanément, et dans le même sens, le même type d'action pour bénéficier de la démultiplication des forces :

Deux cents grenadiers ont en quelques heures dressé l'obélisque de Louqsor sur sa base ; suppose-t-on qu'un seul homme, en deux cents jours, en serait venu à bout ?<sup>28</sup>.

L'action commune des ouvriers égyptiens a seule permis de déplacer d'énormes blocs de pierre. Mais l'édification des gigantesques pyramides exigea d'autres modes de coopération. On conçoit ainsi que rapidement les transactions humaines furent amenées à prendre une forme plus sophistiquée : celle d'actions conjointes.

## *Actions conjointes*

Supposons qu'après l'avoir poussée jusqu'en haut d'une petite montée et avoir tenté de la faire démarrer dans la descente, la voiture ait refusée obstinément de fonctionner. Jean, toujours aussi aimable, aurait pu proposer d'aller jusqu'au village voisin téléphoner au garagiste du bourg. Jean et le malheureux automobiliste auraient gardé le même objectif : faire redémarrer le véhicule récalcitrant. Mais ils auraient alors adopté une stratégie consistant à combiner

---

27. Dans « L'intentionnalité collective », p. 235, Searle propose le fait de pousser ensemble une voiture comme exemple d'une action collective sans distinguer entre action commune et action conjointe.

28. Cf. P.-J. Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété ?*, Paris, Marcel Rivière, 1840, p. 216.

des actions particulières différentes : l'automobiliste aurait attendu dans la voiture pendant que Jean se serait enquis du garagiste. D'une action collective simple (pousser), ils seraient passés à des actions conjointes déjà plus complexes.

Comme l'action commune, l'*action conjointe* est guidée par une intention conjointe, un accord, rapidement fixé ou lentement négocié, sur un objectif commun. Généralement complexe, cet objectif requiert une *planification* apte à prévoir la combinaison (synchrone) et l'enchaînement (asynchrone) des *différentes* actions particulières des coagents. Prend ici pleinement son sens l'intuition de Michael Bratman selon laquelle

nous sommes des créatures planificatrices [*planning creatures*]. Nous formons des intentions dirigées vers le futur comme parties de plans plus larges, plans qui jouent des rôles caractéristiques dans la coordination et le raisonnement pratique en cours ; plans qui nous permettent d'étendre l'influence de la délibération présente ou future<sup>29</sup>.

Cette planification, toujours ouverte et partielle, permet une hiérarchisation de l'objectif conjoint en buts et sous-butts conduisant à une stratégie qui stipule l'articulation des différentes actions particulières. Dès lors, l'action propre à chacun s'inscrit dans cette stratégie et résulte d'une intention individuelle subordonnée à l'intention conjointe directrice. Les *actions particulières* qui tissent le projet commun constituent alors des actions *subordonnées et dérivées*. Ainsi, la marche de Jean vers le village n'a plus rien d'une action singulière de pure promenade, mais elle devient désormais une action particulière dérivée qui s'intègre dans une stratégie conjointe. Le cadre stratégique partagé assigne *sens transactionnel* à cette action particulière. Si Jean n'avait pas rencontré l'automobiliste en panne, il aurait sans doute continué son chemin vers le village en une action qui serait demeurée singulière. Bien que physiquement indistinguable, sa marche prend toutefois un sens tout différent de valoir comme élément d'un plan conjoint.

En assignant sens à l'action, la considération du rôle stratégique des actions particulières permet un calcul pratique sur les conditions et les conséquences des actions des coagents.

---

29. M. E. Bratman, *Intentions, Plans and Practical Reason*, Cambridge, Harvard, University Press, 1987, chap. 1, § 1.2, p. 8.

Prenons pour nouveau cas de transaction conjointe l'exemple cursivement proposé par Searle : une phase du jeu de football, à savoir le tir d'un coup franc près de la surface de réparation<sup>30</sup>. Tous les joueurs de l'équipe sont mobilisés par cette action, mus par le même objectif : transformer le coup franc en but. Cette phase de jeu a généralement été longuement répétée à l'entraînement. Pendant que le joueur s'apprête à frapper le cuir, les coéquipiers se livrent à un subtil ballet visant à se démarquer. Des manœuvres dilatoires sont utilisées pour faussement attirer l'adversaire dans une partie du terrain, etc. La frappe de la balle constitue bien une action conjointe en ce qu'elle est subordonnée à l'objectif commun et résulte d'un choix d'angle de frappe, de force, visant à exploiter au mieux les actions de placement des partenaires. Si le buteur choisit de tirer directement au but et rate son tir, on pourra lui reprocher de ne pas avoir fait une passe à l'ailier gauche alors totalement démarqué. Il aura « joué personnel » ! On le voit, le sens et la valeur de l'action particulière dépendent de sa contribution à l'objectif commun et de son apport à la stratégie collective<sup>31</sup>.

Ainsi, les transactions conjointes composent la majeure partie des conduites humaines. Elles définissent les formes de coopération sociale les plus sophistiquées. Parlant alors de coopération, on aura garde de ne pas adopter une vision irénique des actions conjointes. La danse de vie qu'est le tango et la danse de mort qu'est une corrida constituent toutes deux des activités conjointes, mais si l'une est *collaborative*, l'autre est *compétitive* (les buts des agents sont antagonistes). Plus encore, la collaboration va rarement sans compétition, et les transactions conjointes combinent généralement actions dérivées, concourantes et concurrentes.

30. Cf. « L'intentionnalité collective », p. 230 et 233-234. En fait, l'exemple original portait sur le football américain.

31. Si l'on tient compte des actions plurielles, notre analyse des transactions peut se résumer ainsi :

Type d'action	But	Stratégie(s)	Acte(s)
Singulière	individuel	personnel	isolés
Plurielle	même but imposé	personnel	différents
Collective :			
Commune	même but accepté	identique	identiques
Conjointe	même but accepté	coordonnées	différents



Par exemple, l'action de tir du coup franc n'aurait aucun sens si elle ne se constituait par rapport, par opposition dynamique, au jeu défensif des joueurs de l'équipe adverse. Un match de football se joue bien évidemment à deux équipes et constitue une compétition. On devra considérer comme transactions conjointes non seulement les actions coopératives des joueurs d'une même équipe, mais aussi les actions oppositives des joueurs de l'équipe adverse. Les objectifs des deux équipes sont opposés : remporter le match en marquant le plus de buts à l'adversaire, les stratégies sont antagonistes, mais il demeure que tous les joueurs s'accordent sur un super-objectif : jouer une partie de football selon les règles qui la définissent.

La coopération n'exclut donc pas l'opposition, l'antagonisme. Sous peine de faire de l'angélisme, on retiendra que la coopération entre agents peut prendre des formes négatives. Les règles de coopération peuvent être tournées ou même violées explicitement lorsque les acteurs s'opposent sur les fins. De même que les règles constitutives de l'acte d'assertion autorisent et donnent un sens pragmatique au mensonge<sup>32</sup>, les règles de coopération donnent sens à toutes les stratégies de ruse, de manipulation, de compétition, et de conflit. Clauzewitz concevait bien la guerre comme la continuation de la politique par d'autres moyens, donc comme une forme négative de coopération. Ce qui fonde l'entraide autorise aussi la lutte.

On comprend alors l'importance d'une institutionnalisation sociale des transactions conjointes. Elle vise à fixer les règles du jeu compétitif. Sur le terrain de football, la présence des arbitres incarne l'accord préjudiciel des deux équipes sur le respect des règles constitutives du jeu. Ceci vaut pour tous les jeux sportifs. Mais la même chose vaut, *mutatis mutandis*, pour les autres transactions conjointes. Elles n'acquièrent une fonction régulatrice qu'en se ritualisant plus ou moins.

Bien souvent, ces règles ne déterminent qu'un cadre général qui autorise un jeu répondant à des stratégies complexes dont les coups sont imprévisibles. Les actions dépendent de conditions déterminées, mais leurs conséquences résultent de l'état du jeu et des réactions des autres agents. Les résultats attendus des actions ne sont pas nécessairement les conséquences effectivement produites.

---

32. Cf. D. Vernant, *Du Discours à l'action*, chap. IV, p. 59-85 : « Pour une réévaluation pragmatique de l'assertion. »

Dès lors, le dynamisme des actions conjointes engendre un processus ouvert, créatif. Bref, on a affaire à des *activités* situées.

Toutefois, il est aussi des cas où les conduites s'avèrent prévisibles en ce qu'elles répondent généralement à une programmation, une planification socialement entérinée. Souvent répétés, les jeux sociaux se cristallisent en routines qui spécifient les rôles et les fonctions des acteurs, et même jusqu'à leurs gestes et paroles. Que l'on pense aux « scripts » de R. C. Schank et R. P. Abelson avec l'exemple canonique du restaurant<sup>33</sup>. Les rôles des agents, la forme des interactions communicationnelles et la séquence des transactions dans un restaurant (choix de la table, du menu, des vins, etc.) sont socialement institués en scénarios stéréotypés<sup>34</sup>.

L'intentionnalité conjointe, le sens des actions dérivées sont ainsi constitués et conservés par une institutionnalisation de la planification et des choix stratégiques. On comprend alors que l'action singulière constitue un cas limite : la plupart des activités humaines relèvent de transactions éminemment sociales en ce qu'elles réglementent l'*interdépendance* des conduites humaines. Les hommes construisent et transforment leurs mondes par des actions collectives et conjointes qui déterminent leur coopération.

Si l'action singulière peut s'avérer parfaitement silencieuse, il n'en va pas de même pour l'action commune et, *a fortiori*, pour l'action conjointe. Rencontrant le malheureux automobiliste, Jean n'a pas pu ne pas instaurer avec lui une conversation pour prendre conscience de ses difficultés, partager son embarras et convenir avec lui d'une stratégie afin d'y apporter remède. Il ne saurait y avoir transaction, commune ou conjointe, sans recours aux interactions langagières qui assurent l'intelligence du problème, le choix des objectifs, la détermination d'une stratégie, la conduite et le contrôle des actions collectives. Comme nous y avons souvent insisté, conversations et dialogues, outre leur signification interactionnelle

---

33. Cf. R. C. Schank, R. P. Abelson, *Scripts, Plans, Goals and Understanding: an Inquiry into Human Knowledge Structures*, Hillsdale (New-Jersey), L. Erlbaum Associates, 1977. Ces scripts sont orientés selon un point de vue : celui du serveur n'est pas celui du client.

34. On notera qu'au niveau élémentaire les *dispositifs d'action*, généralement corporels, n'ont pas à faire l'objet d'une décision : ils se déroulent automatiquement. Si je décide de répondre au sommelier qui me somme (en vertu des pouvoirs que lui confère le scénario) de goûter le vin, je ne décide pas de tendre le bras vers le verre, le saisir, le porter à mes lèvres, boire une gorgée, etc.

propre, n'acquièrent sens et finalité que par leur insertion dans les procès transactionnels qui composent leurs contextes situationnels. La nécessaire intrication des dimensions inter- et transactionnelle pour rendre compte des conduites humaines apparaît manifeste dans l'analyse des *conséquences perlocutoires* d'un acte de discours donné. En rester au seul niveau interactionnel interdit purement et simplement de les comprendre. Ces conséquences perlocutoires, clairement non conventionnelles, *i.e.* non inscrites dans l'usage codifié de la langue<sup>35</sup>, semblent rebelles à toute théorisation<sup>36</sup>. La considération du niveau perlocutoire impose inéluctablement l'inscription de l'acte de discours dans une séquence transactionnelle qui fournit le cadre actionnel de son analyse. Les *objectifs* perlocutoires attendus par le locuteur et les *suites* perlocutoires, éventuellement indésirables, produites par l'allocutaire<sup>37</sup> ne résultent aucunement d'une convention linguistique, mais relèvent d'une rationalité pratique, praxéologique, gouvernée par le statut respectif des interlocuteurs, la situation et le problème pratique qui les réunit, leurs objectifs communs et personnels, les stratégies engagées, les conséquences prévisibles des actions produites. Ainsi, point d'articulation des niveaux inter- et transactionnel, le perlocutoire impose une analyse véritablement pragmatique, *i.e.* actionnelle de la communication humaine.

Dans ce qui précède, nous avons défini la personne comme co-agent, caractérisé les formes possibles de transaction et rappelé la nécessité de croiser les dimensions inter- et transactionnelles de la coopération humaine. Il reste toutefois à analyser l'interaction langagière et à discerner sa spécificité.

---

35. Cf. J. L. Austin, *How to do Things with Words*, Oxford, Oxford University Press, 1962, trad. fr. G. Lane, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970 ; rééd. F. Récanati, (postface), Paris, Seuil, « Point », 1991, 9<sup>e</sup> conf., p. 120 : « Au vrai, en général, s'il ne s'agit pas d'un acte de dire, mais d'une action "physique" non conventionnelle, l'affaire est fort compliquée. »

36. Daniel Vanderveken, constatant à juste titre que « les actes perlocutoires ne sont pas déterminés par la signification des énoncés », les tient pour « éliminables » de la sémantique. Il ne leur assigne cependant pas plus un rôle dans une pragmatique qu'il conçoit comme « théorie de la signification du locuteur », cf. *Les Actes de discours*, Liège, Mardaga, 1988, chap. 2.4., § A, p. 72 et 74. Dès lors, la dimension transactionnelle des actes de discours se réduit à leurs conditions de satisfaction.

37. Cette précieuse distinction entre objectifs et suites perlocutoires est introduite par J. L. Austin, *op. cit.*, 9<sup>e</sup> conf., p. 120 : « Ainsi pouvons-nous dire "J'ai essayé de l'avertir, mais n'ai réussi qu'à l'effrayer". »

## L'interaction langagière

Austin, on le sait, prenait pour unité de signification l'acte de discours considéré comme action du seul locuteur. Bien entendu, cette action vise l'auditeur. Mais celui-ci est réduit au rôle passif de récepteur de l'acte chargé de comprendre l'intention initiale du locuteur<sup>38</sup>. À cela s'ajoutent les objectifs perlocutoires de l'acte illocutoire, c'est-à-dire les effets attendus de l'acte sur autrui. Une menace peut par exemple viser à effrayer l'auditeur.

Incidemment, Austin note bien que certains actes de discours du locuteur, qu'il nomme *actes contractuels*, requièrent la complémentarité d'une réponse de l'auditeur. C'est typiquement le cas de l'échange des consentements durant la cérémonie du mariage ou de l'accord qui vient sceller un pari<sup>39</sup>. Malheureusement, il ne s'agit là que d'exceptions qui ne mettent pas en question le caractère foncièrement monologique de l'analyse inaugurale des actes de discours.

Selon notre précédente catégorisation, l'acte de discours, tel qu'Austin le définit – exclusion faite des actes contractuels – pourrait à la limite constituer une *action singulière*. Naturellement, cette action, par nature communicationnelle, reposerait sur des règles et codes sociaux, mais elle posséderait sa complétude et son autonomie propres. En fonction de contraintes sociales déterminées, le locuteur choisirait et produirait *unilatéralement* un acte de discours autosignifiant. On pourrait alors, sans autre forme de procès, faire une taxinomie des actes de discours comprise comme un choix de modes d'expression au service de l'intention de communiquer du seul locuteur.

### *L'interaction langagière comme activité conjointe*

Or, il n'en est rien. Nous avons montré que la taxinomie des actes de discours doit, dès l'abord, faire intervenir le couple locuteur/allocutaire. Et nous avons insisté sur le fait que le découpage sémantique des types d'acte restait une abstraction tant que n'était

---

38. *Ibid.*, p. 124 : « L'exécution d'un acte illocutoire inclut donc l'assurance d'avoir été bien compris [*the securing of uptake*] », cf. aussi p. 129 et 143.

39. *Ibid.*, 3<sup>e</sup> conf., p. 65 : « Ma tentative de faire un pari en disant "Je vous parie six pence" échoue, par exemple, à moins que nous ne disiez "d'accord" (ou des paroles à peu près équivalentes) ». La même chose vaut pour l'acte de donner un cadeau, nommer quelqu'un, etc. Est en cause l'« accroc » dans la classification des cas d'échec. L'interaction n'a pas ainsi valeur générale.

pas prise en compte leurs fonctions dialogiques<sup>40</sup>. L'exemple souvent repris fut celui de l'assertion qui n'a de réalité dialogique que comme réponse, réplique, mise en cause, etc. dans un procès interactionnel effectif<sup>41</sup>.

Avançons maintenant un autre exemple. Soit l'énonciation : « Pouvez-vous me donner l'heure ? ». On en fera naturellement une analyse linguistique en termes morphologiques, syntaxiques et sémantiques qui, notamment, fournira des informations sur le problème en cause : l'heure qu'il est. Pour autant, nous ne pourrions pas déterminer univoquement le type d'acte de discours en jeu. Bien sûr, par sa forme explicite de question (« Pouvez-vous... ? »), cette énonciation ne pourra exprimer n'importe quel type d'acte. Sont *a priori* exclus les déclarations comme les promissifs. Mais les autres types d'acte restent abstraitement possibles. *Un type d'acte de discours ne saurait être mécaniquement déterminé par la seule forme linguistique* – par exemple la modalité interrogative – *de l'énonciation en cause*. La qualification de l'acte dépend de sa fonction dialogique : *i.e.* de sa place et de son rôle au cours du dialogue, de la stratégie dialogique engagée, du statut des interlocuteurs, de la situation, des enjeux transactionnels, etc.

Considérons le contenu d'une épreuve écrite d'évaluation faisant suite à un cours de pragmatique :

Question du professeur : – Donnez-moi un exemple d'acte indirect  
Réponse de l'étudiant : – « Pouvez-vous me donner l'heure ? ».

Dans un tel contexte dialogique, notre énonciation prend valeur de *réponse* à l'interrogation du professeur. En ce cas, la question (Pouvez-vous... ?) est neutralisée et l'acte a statut de métadiscursif, précisément de ce que nous appelons *citatif*<sup>42</sup> : l'énonciation n'est pas utilisée, mais mentionnée, citée comme exemple d'acte indirect<sup>43</sup>.

---

40. Cf. D. Vernant, *Du Discours à l'action*, chap. III, p. 42-58 : « Classification des actes de discours et interactions langagières. »

41. Cf. D. Vernant, « Approche actionnelle et modèle projectif du dialogue informatif », in *Du Dialogue*, D. Vernant (éd.), *Recherches sur la philosophie et le langage*, Paris, Vrin, 1992 ; réimp. in *Du Discours à l'action*, chap. VI.

42. Cf. *Du Discours à l'action*, chap. III : « Classification des actes de discours et interactions langagières. »

43. Cf. J. Searle, *Expression and Meaning*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975 ; trad. fr. J. Proust, *Sens et Expression*, Paris, Minuit, 1982, chap. 2, p. 71-100, où il définit l'acte indirect en distinguant un acte illocutoire *secondaire* littéral qui masque un acte illocutoire *primaire* (indirect) que l'auditeur infère.

Ici, notre énonciation n'acquiert valeur et signification pragmatique que par rapport à l'énonciation *antérieure* qui la suscite. Les actes de discours dans une interaction effective ne s'enchaînent pas comme les perles de couleur sur le fil d'un collier : ils s'avèrent étroitement interdépendants et s'interdéfinissent.

Considérons maintenant une situation de dialogue oral : la rencontre de deux passants dans la rue. Notre énonciation peut susciter des réactions différentes qui lui assigneront à chaque fois une interprétation différente. On peut au moins envisager cinq cas.

– Cas 1 :

Passant A : – Pouvez-vous me donner l'heure ?

Passant B : – Désolé, je n'ai plus de montre.

Cette fois, notre énonciation fonctionne bien comme question. Elle est ratifiée par l'allocutaire comme une *question directe* sur ses possibilités effectives de fournir l'heure à laquelle il répond par la négative.

Mais cet usage de l'énonciation n'était pas le seul envisageable, on aurait pu tout aussi bien avoir :

– Cas 2 :

Passant A : – Pouvez-vous me donner l'heure ?

Passant B : – Il est 18 heures.

Cette fois, l'indirection est prise en compte par l'allocutaire qui fournit immédiatement une réponse à la *requête indirecte* du locuteur. L'énonciation est alors entérinée comme la forme polie d'un ordre. Dans ce cas, la condition exprimée par la question directe est logiquement supposée remplie. On ne fournit normalement l'heure que si l'on dispose des moyens de la connaître. On peut envisager un cas où ceci est explicité.

– Cas 3 :

Passant A : – Pouvez-vous me donner l'heure ?

Passant B : – Bien sûr, il est 18 heures.

Outre sa fonction phatique, le « Bien sûr » est une réponse explicite à la question directe.

Comme il est aisé de le constater sur ces exemples, c'est la réponse de l'allocutaire qui opère un choix dans les possibilités de sens laissées ouvertes par le locuteur. Ainsi le dialogue se construit-il progressivement par un jeu incessant de pro- et rétroactions. Un

acte de discours constitue un coup dans un jeu qui suppose un avant-coup sous la forme des anticipations du locuteur à propos de l'allocutaire, et un après-coup au cours duquel l'allocutaire vient, ou non, ratifier les anticipations du locuteur. Sous peine d'incommunicabilité totale, un tel jeu est limité par les contraintes syntaxiques et sémantiques véhiculées par l'énonciation, mais il conserve toutefois une amplitude suffisante pour faire du dialogue une *création* potentiellement riche et sans cesse ouverte, une *activité* imprévisible. Aussi, à partir de notre énonciation de départ, on peut multiplier les variations et imaginer au moins deux nouveaux cas.

– Cas 4 :

Passant *A* : – Pouvez-vous me donner l'heure ?

Passant *B* : – Je ne vous la donne pas, je vous la prête : il est 18 heures.

Feignant d'assimiler le temps à un objet que l'on pourrait posséder, l'allocutaire corrige le mot « donner » qui figurait dans la question initiale. Ce faisant, il inaugure une activité métadiscursive. Ensuite, en acceptant de « prêter » l'heure, il entérine implicitement la question directe : « pouvez-vous... ? ». Enfin, par sa réponse, il satisfait la requête indirecte. Dès lors, la réplique humoristique de cet allocutaire associe les trois dimensions abstraitement ouvertes par l'énonciation initiale : la mention métalinguistique, la question directe, la requête indirecte.

Un dernier cas est toujours possible : celui du refus de répondre dans la mesure où une question est un directif moins contraignant qu'un commandement en ce qu'il offre toujours une possibilité de refus.

– Cas 5 :

Passant *A* : – Pouvez-vous me donner l'heure ?

Passante *B* : – Excusez-moi, je n'ai pas le temps.

On peut supposer que l'allocutaire est ici une jolie jeune femme, pressée et lasse d'être importunée dans la rue. Elle interprète alors la question du passant non comme une réelle demande, mais comme un moyen fort peu original de l'aborder. Elle se dérobe en prétextant qu'elle est pressée. L'acte est alors disqualifié dans sa fonction fondamentale d'amorce d'une interaction.

Ainsi, loin de correspondre mécaniquement à un type d'acte de discours déterminé, notre énonciation « Pouvez-vous me donner l'heure ? » ne peut se définir que dans un procès interactionnel et

n'acquiert fonction dialogique que dans et par un échange effectif. Cinq interprétations sont abstraitement possibles :

1° – une réponse négative qui constitue l'énonciation comme question directe,

2° – une assertion qui fournit une information précise comme réponse immédiate à une requête indirecte,

3° – une réponse positive à la question directe suivie d'une réponse à la requête indirecte,

4° – une réaction plus complexe qui joue sur les termes de la question directe (dimension métadiscursive), mais y répond positivement pour ensuite satisfaire la requête indirecte d'information,

5° – enfin, un refus de répondre à la question directe qui disqualifie l'acte tout entier.

On résumera comme suit les cinq réponses possibles, partant les interprétations potentielles de l'acte initial.

Cette variabilité des fonctions dialogiques d'une énonciation donnée illustre clairement le fait que l'acte de discours n'a de réalité pragmatique que comme coup dans un jeu, que nous convenons d'appeler *interacte*. La fonction dialogique d'un acte n'est déterminable que dans son *interaction* avec le(s) acte(s) qui le précède(nt) et/ou qui le(s) sui(ven)t. Dès lors, l'acte de discours ne constitue en rien un acte singulier, mais une action collective, précisément une *activité conjointe*.

Engagés dans un dialogue, les interlocuteurs coopèrent à un but commun. Leurs interactions sont rationnelles en ce qu'elles se déploient selon des stratégies communément adoptées. De façon projective, les interlocuteurs suivent des modèles dynamiques leur permettant d'anticiper projectivement et de contrôler rétrospectivement le déroulement du procès dialogique<sup>44</sup>. Enfin, chaque acte de discours résulte bien d'une intention propre au locuteur, mais cette intention est *subordonnée* au projet dialogique commun. L'acte vaut bien comme *interacte*, réaction à l'acte précédent et anticipation projective de l'acte suivant.

Toute interaction langagière s'avère alors une action conjointe, un cas d'*activité située*<sup>45</sup>. Non seulement, comme nous venons de

---

44. Cf. D. Vernant, « Approche actionnelle et modèle projectif du dialogue informatif ».

45. L. Suchman, *op. cit.*, chap. 5, p. 68-95, fait explicitement de la conversation le paradigme de l'activité située. Elle en reste toutefois à une appréhension purement ethnométhodologique.



le voir, les actions particulières – les actes de discours – n’ont pas de sens en dehors de l’échange des interactes, mais le processus interactionnel lui-même est imprévisible. Dans certains cas, *e.g.* les débats télévisés, on peut planifier et codifier lieu, temps, rôles, etc., mais on ne saurait prévoir les modalités effectives du déroulement du dialogue (d’où les dangers du direct en télévision). C’est un processus ouvert, créatif qui ne répond ni à un plan ni à une structure prédéfinis. Un tel processus n’est cependant pas aléatoire, il relève constamment de règles (de tour de parole, de conversation, etc.) comme de modèles projectifs qui demeurent implicites et servent à guider et contrôler l’activité au fur et à mesure de son déroulement. Dans sa réalité effective, tout dialogue qui s’engage est une aventure dont le devenir et l’achèvement dépendent de la situation, du lieu, du temps, des agents, de leurs finalités, du thème abordé, des stratégies successivement suivies, etc. Tout dialogue est une interaction autocréatrice.

### *La spécificité de l’interaction langagière*

Sous peine de totale vacuité, la parole est toujours parole pour, par et avec autrui, jeu créatif à partir de règles socialement déterminées. Le dialogue se révèle la parfaite illustration d’une *activité* conjointe. Il compose un jeu coopératif qui, toujours, suppose une différence et, sous des formes plus ou moins affirmées, un antagonisme entre les interlocuteurs. Par exemple, le dialogue informatif se fonde sur la différence première entre le demandeur qui ignore et le répondant censé posséder l’information. Où réside alors sa spécificité ? Comment distinguer une transaction sur les mondes des interactions langagières des hommes entre eux ?

Notons d’abord que, s’il convient de séparer théoriquement les deux types d’action – extra-langagières et langagières –, elles demeurent pratiquement étroitement imbriquées dans la mesure où nous tenons tout dialogue pour un processus hétéronome qui prend sens et finalité dans une transaction effective sur un monde.

La question est de savoir d’où vient l’exigence de signification, d’interaction communicationnelle. On a vu que, par définition, toute action humaine acquiert sens dans la mesure où, émanant d’un agent supposé rationnel, elle répond à une finalité transactionnelle et s’inscrit dans un projet. Toute action possède ainsi un *sens transactionnel*. En quoi ce sens est-il insuffisant ?

Considérons un exemple militaire. On sait que, dans la doctrine française de la dissuasion du faible au fort, l'arme atomique tactique devait avoir exclusivement signification de dernier avertissement avant l'usage de l'arme stratégique anticités. Mais, pour que l'ennemi comprenne bien ce message ultime, il s'avéra nécessaire de lui faire connaître la « sémantique » de la dissuasion. D'où la diffusion de cette doctrine. On voit donc que *la signification d'une action peut relever aussi d'une action de signification*, c'est-à-dire de la codification symbolique et verbale de l'usage de cette action. Dans le cas considéré, l'exigence d'explicitation était d'autant plus impérieuse que l'on voulait éviter l'usage effectif de l'arme tactique ! Que serait une dissuasion sans menace explicite<sup>46</sup> ?

En raison des enjeux majeurs dans un contexte de guerre froide, le sens transactionnel de l'usage de l'arme tactique se doubla ainsi d'une *signification interactionnelle*. L'usage éventuel de cette arme se trouvait explicitement codifié comme véritable *acte communicationnel* dans le discours de la dissuasion française. De cet exemple militaire, on peut tirer au moins deux leçons.

La première est qu'il convient d'admettre l'adage goethéen « Au commencement était l'action » *cum grano salis*. L'action en soi, pure, brute est dénuée de tout sens. Si l'action impose ses exigences, notamment biologiques, elle ne se définit et ne se réfléchit que dans et par le langage. Austin notait déjà que seul le langage permettait de scinder en actions *distinctes* le *continuum* des effets physiques d'un acte :

Il n'y a pas de limite à l'acte physique minimum. Que l'acte lui-même comporte la série indéfiniment longue de ses « conséquences », c'est là – ou ce devrait être – un lieu commun essentiel de la théorie du langage qui touche à l'« action » en général. Si on nous demande, par exemple, « Qu'a-t-il fait ? », nous pouvons répondre « Il a tué l'âne », ou « Il a tiré un coup de fusil », ou « Il a appuyé sur la détente », ou « Il a remué l'index ». Et toutes ces réponses peuvent être correctes<sup>47</sup>.

C'est dans le dialogue, on l'a vu, que l'agent humain prend conscience de lui-même, des autres et du monde, c'est dans et par le langage qu'il réfléchit son action et élabore des projets sophistiqués,

---

46. Ainsi, entre « partenaires » de la guerre froide, se sont renforcés les moyens rapides et efficaces de communication (téléphone rouge, etc.).

47. J. L. Austin, *op. cit.*, 8<sup>e</sup> conf., p. 118.

c'est par le discours qu'il assure la mise en commun des buts et stratégies et contrôle la réalisation des actions collectives. Sous prétexte que l'on a trop pensé le langage sans l'action, il ne faudrait pas, à l'inverse, prétendre penser l'action sans le langage.

La seconde leçon, plus importante encore, apporte réponse à la question de la spécificité de l'action communicationnelle, de l'interaction langagière.

Dans la doctrine classique de la dissuasion, l'usage de l'arme tactique avait acquis valeur sémantique de dernier avertissement. Comment passait-on alors du sens transactionnel à une véritable signification interactionnelle ? Par la codification et la diffusion de cet aspect de la dissuasion. Autrement dit, par *conventionnalisation*. On avait créé de toute pièce un sinistre jeu de langage.

On retrouve aisément les traces d'un semblable procès de conventionnalisation à propos des signes gestuels. À l'origine purement transactionnels, certains gestes furent étroitement codifiés pour devenir par la suite supports de pures interactions communicationnelles. C'est par exemple le cas du geste de politesse consistant à tendre la main droite ou, toujours dans nos sociétés, du geste de dénégation. Le geste de politesse consistant à tendre la main pour saluer son interlocuteur eut pour origine une transaction manifestant l'intention de ne pas porter la main à l'épée, de neutraliser un geste belliqueux. De même, le geste de dénégation consistant à hocher la tête de droite à gauche ne serait qu'une survivance de la gestuelle du bébé cherchant à téter le sein maternel<sup>48</sup>. *Conventionnalisés*, ces gestes ont perdu leur sens transactionnel initial pour se muer en de simples interactions communicationnelles.

Les interactions langagières constituent des activités conjointes. Comme les transactions conjointes, elles mettent en jeu des

---

48. Cf. R. A. Spitz, *The First Year of Life*, New York, International University Press, 1965 ; trad. fr. L. Flournoy, *De la naissance à la parole, la première année de la vie*, Paris, PUF, 1968, chap. XI, p. 136-148 : « Les origines et le début de la communication humaine. » Spitz considère le « Non » comme le premier concept abstrait acquis par l'enfant. Au stade de l'embryon, on peut constater un « réflexe de foussement » qui donne naissance chez le bébé au réflexe de succion : mouvement horizontal de recherche du sein maternel. Ce geste anticipateur et à valeur affirmative se mue vers le sixième mois en réflexe d'évitement dès lors que le bébé est rassasié. Au quinzième mois, ce geste d'évitement devient un véritable geste sémantique de refus, p. 146 : « le schéma moteur congénital de foussement a été mis au service du concept abstrait de négation et intégré à un système de communication. »

stratégies fines et ouvertes. Mais la communicabilité de ces interactions repose sur des éléments conventionnalisés relevant de codes sémantiques et de rites pragmatiques communs. Le footballeur qui tire au but applique la stratégie concertée de son équipe, réagit aux actions de ses coéquipiers et de ses adversaires, etc. Ce faisant, il met en jeu des actions qui conservent toujours une fonction transactionnelle directe comme courir, s'arrêter, contrôler le ballon, lever le pied, frapper le ballon, rétablir son équilibre, etc. L'arbitre qui siffle la mi-temps intervient aussi en fonction des règles du jeu et selon son rôle. Son acte a aussi un sens transactionnel, mais son geste est immédiatement compris comme un signal conventionnel, arbitraire. Son acte de souffler dans le sifflet a une signification communicationnelle, mais par lui-même, dans sa dimension physique, n'a pas de sens transactionnel. On aurait pu très bien convenir de souffler dans une trompette, ou de tirer un coup de pistolet !

Il en va de même, *a fortiori*, avec l'usage des signes du discours. L'acte locutoire, support de tout acte de discours, constitue un acte spécifique dont la finalité est exclusivement communicationnelle et qui repose entièrement sur la convention sémantique d'un *code arbitraire* des signes. De même, au niveau illocutoire, les actes de discours dépendent de règles sociales conventionnalisées, historiquement contingentes.

Sauf à devenir convention – cas de l'arme tactique –, une action sur le monde a un sens transactionnel mais est dépourvue de signification communicationnelle. L'action possède un sens (transactionnel), mais ne transmet pas de signification (interactionnelle). À l'inverse, les éléments de l'interaction langagière ont conventionnellement une signification interactionnelle, mais pas, par eux-mêmes, de sens transactionnel.

*In fine*, la différence, on le voit, n'est pas d'essence, mais de fonction. Dans les deux cas, sens transactionnel et signification interactionnelle relèvent de deux manières d'*instituer* les relations des hommes entre eux comme les rapports des hommes à leurs mondes. Au commencement était l'action<sup>49</sup>.

Denis VERNANT

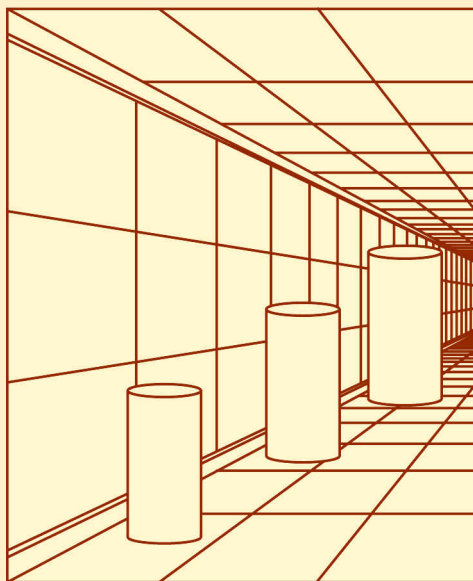
*Université Pierre Mendès France, Grenoble II*

---

49. Depuis le colloque, une version revue de cette communication a fait l'objet d'une publication dans D. Vernant, *Du Discours à l'action*.

Cahiers de Philosophie  
de l'Université de Caen

# Philosophie analytique



1997-1998 N° 31-32

Presses Universitaires de Caen